

Rothschild & Co Asset Management Europe



Résumé de notre politique
de déclaration d'incidences négatives



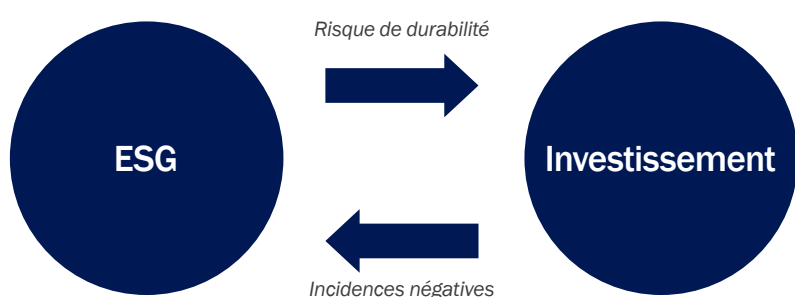
1. Périmètre de ce document

Le périmètre d'application de ce document est Rothschild & Co Asset Management Europe (ci-après "R&Co AM EU").

2. Objectif de ce document

Ce document a pour vocation de présenter la manière dont les politiques de Rothschild & Co Asset Management Europe prennent en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

3. Définition d'incidence négative et nécessité d'avoir des politiques qui couvrent ces incidences



Les risques ESG se décomposent en deux sous-risques, intimement liés :

- Le risque de durabilité se manifeste dès lors qu'il existe un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur d'un investissement (risque financier) ;
- Les incidences négatives en matière de durabilité correspondent, quant à elles, aux impacts négatifs des décisions d'investissement d'un point de vue environnemental, social ou de bonne gouvernance (risque non-financier).

3.2 L'importance de l'évaluation de l'impact des incidences négatives dans la démarche d'investisseur responsable de R&Co AM EU

R&Co AM EU est soucieux de son impact sur l'environnement, les facteurs sociaux et les droits de l'homme et intègre l'évaluation des impacts des incidences négatives à différentes étapes de son processus d'investissement et dans sa démarche d'engagement.

3.3 Un engagement de nombreuses équipes de R&Co AM Europe

L'analyse des incidences négatives est adressée de manière transverse et mobilise plusieurs équipes :

- Les équipes de gestion ;
- L'équipe ESG et analyse financière ;
- L'équipe reporting ;
- L'équipe contrôle des risques ;
- L'équipe conformité et de contrôle interne via la mise en œuvre d'un dispositif robuste de conformité et de contrôle interne (notamment élaboration de cartographie des risques, mise en place de contrôles adaptés aux risques identifiés, rédaction et implémentation de procédures).

4. Informations sur les politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité et les indicateurs y afférents

Les principales incidences négatives en matière de durabilité et les indicateurs y afférents sont définis principalement au sein des politiques et documents suivants :

- La politique ESG générale de R&Co AM EU ;
- La politique d'exclusion relative au secteur du charbon thermique qui s'inscrit dans le calendrier international de sortie progressive du charbon, dont des échéances claires ont été fixées à 2030 pour l'Europe et l'OCDE, et à 2040 pour le reste du monde ;
- La politique d'exclusion relative au respect de principes fondamentaux ;
- La politique d'engagement de R&Co AM EU ;
- Le rapport TCFD - Article 173 de la société de gestion ;
- Les codes de transparence des fonds labélisés.

A ce jour, la mesure des principales incidences négatives se fait en utilisant la base de données MSCI ESG Research, les informations émanant directement des entreprises, l'utilisation de bases de données open source et les informations obtenues lors des échanges avec les sociétés.

4.1 Description des principales étapes de l'évaluation des incidences négatives en matière de durabilité et des mesures prises ou prévues à cet égard

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés principalement avec :

- L'intégration des critères ESG dans les process d'investissement de R&CO AM Europe ;
- Le pilotage et le suivi du profil ESG des investissements ;
- Le suivi de l'intensité carbone des portefeuilles ;
- La considération d'indicateurs spécifiques au sein de nos fonds labélisés ;
- La politique de vote ;
- La démarche d'engagement mise en œuvre.

1) L'intégration des critères ESG dans les process d'investissement de R&CO AM EU :

(i) Le cadre d'exclusions mis en œuvre au sein de R&Co AM EU limite l'exposition à certaines incidences négatives environnementales, sociales et de gouvernance :

Principes d'investissement Groupe relatifs au charbon thermique

- Nous ne prêterons plus ni n'investirons plus dans des sociétés impliquées dans des projets de développement de nouvelles mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon ;
- Aucun investissement ne sera plus réalisé et aucun nouveau financement ne sera accordé à des entreprises dont :
 - Plus de 30% du chiffre d'affaires provient des activités liées au charbon thermique ;
 - Plus de 30% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon ;
- Aucun investissement ne sera plus réalisé et aucun nouveau financement ne sera accordé à des entreprises dont :
 - La production annuelle de charbon thermique dépasse 20 MT par an ;
 - Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 10 GW ;

Ces seuils sont appliqués jusqu'à la fin de l'année 2020 et seront réexaminés en 2021.

Lorsque les entreprises ne sont pas impliquées dans des projets de développement de nouvelles capacités de charbon thermique mais sont directement exposées au charbon thermique au-delà des seuils définis ci-dessus :

- Nous entamerons une démarche d'engagement avec les entreprises pour échanger sur leur exposition au charbon ;
- Au cas par cas, nous continuerons à soutenir financièrement les entreprises qui mettent en œuvre une stratégie de sortie du charbon ;
- Nous cesserons d'investir ou de prêter aux entreprises qui, à la suite de notre engagement, ne mettent pas en œuvre une stratégie de sortie du charbon.

Lorsque nous n'investissons pas directement dans des entreprises mais plutôt dans des fonds de tiers ou des fonds de fonds, la mise en œuvre de ces principes est plus complexe. Dès lors :

- Nous intégrerons dans notre processus de sélection des fonds, l'analyse des principes mis en œuvre par les gestionnaires de fonds tiers en matière d'investissement dans le charbon ;
- Nous reverrons spécifiquement nos allocations dans les fonds de tiers pour lesquels le/s gestionnaire/s n'a/ont pas établi de stratégie de sortie du charbon.

De manière générale, nous pensons qu'un dialogue actif avec les entreprises quant à leur exposition au charbon thermique peut les encourager à améliorer leurs connaissances des risques climatiques et à prendre des mesures pour réduire leurs impacts environnementaux.

Politique d'exclusion Groupe relative aux principes fondamentaux

La politique d'exclusion concerne les investissements que nous faisons pour compte propre ou pour le compte de clients dans des entreprises.

Nous pouvons exclure les entreprises directement exposées aux éléments suivants, sur la base des informations provenant de sources tierces crédibles :

- Graves violations des droits de l'homme ;
- Graves violations des droits des individus dans des situations de guerre ou de conflit ;
- Graves dommages environnementaux, notamment des émissions inacceptables de gaz à effet de serre ;
- Cas graves de corruption ;
- Autres violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales.

Elle s'applique à nos différentes activités d'investissement discrétionnaires cotées et non cotées en :

- Capital-investissement ;
- Banque privée ;
- Gestion des actifs.

Elle ne couvre pas :

- Les actifs sous conseil ou les comptes d'exécution seulement ;
- Les instruments indexés et les produits structurés indexés.

Lorsque nous concluons que l'exclusion est appropriée, nous agissons selon les règles suivantes :

Actifs cotés et non cotés sous gestion directe⁽¹⁾ :

- Pour les entreprises dans lesquelles nous n'avons pas d'investissements existants, aucun investissement ne sera effectué et aucun prêt ne sera accordé aux entreprises impliquées dans une violation des Principes fondamentaux.
- Pour les entreprises dans lesquelles nous avons déjà investi sont exposées à une violation des Principes Fondamentaux, nous cesserons d'investir dans les 18 mois dans les entreprises qui seraient encore exposées à une violation des Principes fondamentaux. En ce qui concerne les investissements non cotés, le désinvestissement est plus complexe et par conséquent notre politique est légèrement différente.

Les actifs en gestion déléguée et les fonds de fonds cotés et non cotés :

- Pour des gérants d'actifs externes, notre politique d'exclusion s'applique à la poche d'actifs gérée par le délégataire
- Lorsque nous n'investissons pas dans des sociétés individuelles mais plutôt dans des fonds tiers ou des fonds de fonds, la mise en œuvre de cette politique d'exclusion exigera :
 - Une analyse de la politique d'exclusion sur les principes fondamentaux appliquée par les gestionnaires de fonds tiers dans notre processus de sélection des fonds.

(1) L'implémentation des principes a été légèrement adaptée pour répondre aux contraintes spécifiques des fonds sectoriels ayant un indice de comparaison fortement concentré.

(ii) Le pilotage de la note des portefeuilles joue à la fois le rôle d'indicateur de risque ESG et d'outil au service de l'évaluation des incidences négatives des investissements

R&Co AM EU suit activement la note ESG de ses portefeuilles. Les équipes d'investissement, de suivi des risques et conformité disposent d'accès à la recherche pour mettre en œuvre une gestion et un suivi efficace.

L'outil de notation ESG interne s'appuie sur le référentiel de notation externe de MSCI ESG Research :

La notation de MSCI ESG Research repose sur la matérialité des enjeux ESG ; ce qui est en ligne avec notre volonté d'intégrer les enjeux ESG dans nos analyses de convexité.

La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques, notamment :

- Des données macroéconomiques et sectorielles publiées par des Etats, des ONG, et des établissements universitaires,
- Des données émanant des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.

Pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur, MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer.

De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour l'adresser.

L'étude des politiques mises en œuvre intègre notamment l'encadrement des externalités négatives pour certains secteurs.

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche "Best-in-Class", telle que définie ci-après :

- Les notes définies sur chaque enjeu clef sont sommées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur considéré afin d'obtenir une note générale absolue (de 0 à 10).
- Les analystes de MSCI ESG Research procèdent ensuite à une distribution des notes au sein des secteurs étudiés (de CCC à AAA). Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

La méthodologie de notation Best-in-class permet d'identifier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposées les sociétés. Les notes ESG, revues à minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse.

(iii) Le suivi d'indicateurs consolidés au niveau de nos portefeuilles de gestion directe et de fonds de fonds

Les reportings de suivi des performance ESG des portefeuilles de gestion directe et en multigestion intègrent un certain nombre d'indicateurs qui permettent de mesurer les incidences de nos investissements, de les suivre dans le temps et d'améliorer notre politique d'engagement.

- Le suivi de l'intensité carbone :

R&Co AM Europe a choisi l'"intensité carbone" pour mesurer et suivre la performance carbone de ses investissements. Le calcul de l'intensité carbone permet de définir un indicateur d'étude indépendamment de la nature du titre détenu (action/obligation), en fonction de son poids dans le portefeuille et ce, quelle que soit la taille du portefeuille.

Pour les fonds directs, une attention particulière est portée aux 5 plus grands contributeurs au sein des portefeuilles.

Intensité carbone d'un émetteur	Intensité carbone d'un émetteur
Tonnes de CO ² millions d'€ ou de \$ de chiffre d'affaires annuel	$\sum_{i=1}^n \text{Poids du titre } i \times \text{Poids du titre } i \times \text{intensité carbone}_i$

Sur le périmètre des fonds directs, l'intensité carbone est analysée et comparée avec l'indicateur de référence d'un point de vue sectoriel puis une attention particulière est portée aux plus importants contributeurs en matière d'émissions carbone via l'analyse :

- Des risques liés aux émissions de Gaz à effet de serre (risques liés à la transition et à la réglementation),
- Des solutions et des politiques mises en œuvre pour réduire les émissions;
- La trajectoire enclenchée.

Rothschild & Co AM EU se réserve la possibilité de céder un titre si les pratiques ESG de la cible d'investissement restent inchangées ou si la cible n'atteint pas ses engagements (émissions, etc).

- Le suivi d'indicateurs spécifiques sur les fonds de la gamme 4Change :

Les fonds labélisés de la gamme 4Change intègrent le suivi d'indicateurs d'impact plus spécifiques en ligne avec leur thématique.

Il s'agit d'outils additionnels au service du suivi de nos incidences négatives.

(iv) Principaux éléments de la politique d'engagement de R&Co AM EU :

La politique d'engagement de R&Co AM EU repose sur trois piliers :

- Dialogue avec les entreprises et les sociétés de gestion lors de nos meetings en 1-to-1 et via des initiatives d'engagement collaboratif ;
- Politique de vote qui respecte les principes d'investissement responsable. Sur l'activité de multigestion, nos due diligences intègrent également des questions sur la politique de vote.
- Adhésion à des initiatives de promotion de l'investissement responsable et d'engagement collaboratif :
(i) UNPRI, Climate 100+, etc...(ii) Participation au Comité Investissement Responsable de l'AFG.

Climate Action 100+

Un regroupement d'investisseurs internationaux autour de l'engagement climatique

- 545 investisseurs engagés dans cette initiative avec plus de 52 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

Pour un dialogue constructif avec les plus importants émetteurs de Gaz à effet de serre visant :

- La mise en place d'un cadre de gouvernance qui intègre les risques climatiques ;
- L'adoption de mesures concrètes pour réduire les émissions sur l'ensemble de leurs chaînes de production ;
- Le respect des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Elle intègre également des initiatives d'engagement spécifiques :

- Les fonds 4Change Climate et Human Values :
Dans le cadre de la démarche de dialogue auprès des émetteurs, R&CO AM EU fait parvenir des questionnaires spécifiques traitant des aspects sociaux à destination des sociétés du fonds Human Values et un second questionnaire sur les aspects environnementaux aux sociétés des portefeuilles Climate. Les objectifs de ces questionnaires sont de déterminer à la fois le niveau d'intégration des enjeux sociaux et environnementaux, de détecter d'éventuels enjeux de risques/opportunités et des thèmes d'engagement concernant des externalités négatives.
- Le suivi des controverses, dès leur émergence :
Les équipes de R&Co AM EU se réservent la possibilité de contacter les sociétés de leur univers d'investissement éligible pour creuser les causes et les moyens mis en œuvre pour encadrer leur impact.

Contacts

France - Royaume-Uni

Paris

29, Avenue de Messine
75008 Paris
+33 1 40 74 40 74

Suisse

Genève

Equitas SA
Rue de la Corraterie 6
1204 Geneva
+41 22 818 59 00

Allemagne - Autriche

Francfort

Börsenstraße 2 - 4
Frankfurt am Main 60313
+49 69 299 8840

Belgique - Pays-Bas - Luxembourg

Bruxelles

Avenue Louise 166
1050 Bruxelles
+32 2 627 77 30

Italie - Espagne

Milan

Passaggio Centrale 3
20121 Milano
+39 02 7244 31